MAITRISER LE CADRE REGLEMENTAIRE EN VIGUEUR CONCERNANT LES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Allégations environnementales : un cadre juridique en pleine mutation

« Compostable », « biodégradable », « respectueux de l'environnement », « recyclable »… Ces allégations, de plus en plus envisagées dans les stratégies marketing, sont aujourd'hui strictement encadrées.

La loi AGEC de 2020, puis la loi Climat et Résilience de 2021 ont renforcé les exigences en la matière. Dans le même sens, la directive européenne (UE) 2024/825 dite « Empowering Consumers » et le projet de directive « Green Claims » encadrent strictement les allégations environnementales pour lutter contre l'écoblanchiment (greenwashing).

Comment sécuriser ses projets marketing et ses supports de communication dans cet environnement réglementaire mouvant ? C'est tout l'enjeu de la formation "Maîtriser le cadre réglementaire en vigueur concernant les allégations environnementales et les obligations d'étiquetage".

Cette formation vous aiguille sur les règles actuellement en vigueur dont les entreprises doivent se saisir et sur les grandes tendances à anticiper en matière d'allégations environnementales."

Public concerné & prérequis

- Cette formation s'adresse à toute personne en charge de la gestion de l'environnement : Responsables markéting, membres des équipes marketing, Responsable Développement Packaging, responsables juridiques, juristes, KAM, directeurs/directrices commerciales, responsable qualité, etc.
- Aucun prérequis.

Jessica RAMOND

Avocat. Intervenant sur les questions de droit des contrats et de la consommation au sein du cabinet Loi & Stratégies.

Programme de la formation

1. PRÉSENTATION DES TEXTES GÉNÉRAUX APPLICABLES AUX ALLÉGATIONS

a. Textes nationaux

- Présentation globale de la loi AGEC
- Les documents du CNC et du CNE
- Les pratiques commerciales déloyales du Code de la consommation

a. Textes européens

- Règlement INCO
- Communiqué de presse de la commission européenne
- Droit prospectif : les propositions de la Commission européenne
- Recommandation 2021/2279/UE
- La directive européenne « Green Claims »

2. LE DÉVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- Triman & Info-tri
- Affichage environnemental relatif aux impacts environnementaux ou environnementaux et sociaux
- Caractéristiques environnementales (incorporation de matières recyclées, possibilités de réemploi, recyclabilité…)
- Allégations interdites (biodégradable, respectueux de l'environnement…)
- Allégations réglementées (compostable, neutre en carbone…)
- L'origine (nouvelle pratique commerciale déloyale)

Objectifs

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Maitriser le cadre règlementaire en vigueur concernant les allégations environnementales
- Appréhender les réformes nationales et européennes à venir
- Sécuriser les projets marketing
- Développer une stratégie de communication conforme au cadre règlementaire

Durée & Dates

1 ½ demi-journées, de 9h00 à 12h30 (soit 3,5heures)

> le jeudi 17 juin 2027

Ou

> le jeudi 28 octobre 2027

Distanciel : formation délivrée à distance, via Teams

Méthodes et outils

- La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long de la formation, via des exercices proposés
- Le support de formation est remis à chaque participant

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis de chaque participant grâce à des études de cas, des cas pratiques, des Quiz...

Prix

- **495**€ HT par participant non adhérent à une fédération de branche
- **396**€ HT par participant adhérent à une fédération de branche
- Intra possible sur demande : nous consulter
- Cette formation donne lieu à une convention et peut être prise en charge par votre OPCO.